

**Le novembre 11 2011**

**Version 2.4.2 – Améliorations apportées à la BDNI**

Le samedi 19 novembre 2011, la version 2.4.2 de la BDNI sera mise en œuvre et introduira les améliorations suivantes :

**La perception des frais d'adhésion à la Chambre de la sécurité financière (CSF) se fera désormais à l'occasion du paiement des frais annuels à la BDNI**

La BDNI calculera et percevra désormais les frais d'adhésion à la Chambre de la sécurité financière (CSF) à l'occasion du paiement des frais annuels. Pour 2012, les frais d'adhésion à la CSF s'élèveront à 257,47 \$ (taxes incluses) pour chaque représentant de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études en activité inscrit au Québec (un montant unique s'appliquera aux personnes physiques inscrites dans les deux catégories).

Le sommaire des frais annuels de la société présentera le montant des frais d'adhésion à la CSF, en indiquant le total payé par les personnes physiques inscrites à titre de représentants de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, selon le cas. Si un représentant est inscrit dans les deux catégories, le montant des frais d'adhésion à la CSF s'affichera sous la catégorie de courtier en plans de bourses d'études.

Exemple de sommaire des frais annuels montrant les frais d'adhésion à la CSF :

Québec	
<b>Catégories de la société et de la personne physique</b>	
Personne physique autorisée	0,00 \$
Frais relatifs à la personne physique	0,00 \$
Personne désignée responsable	0,00 \$
Frais relatifs à la personne physique	0,00 \$
Courtier en épargne collective	0,00 \$
Frais relatifs à la personne physique	158 250,00 \$
Courtier en plans de bourses d'études	0,00 \$
Frais relatifs à la personne physique	6 812,00 \$
<b>Cotisation à la Chambre de la sécurité financière</b>	<b>96 808,72 \$</b>
Courtier d'exercice restreint	1 519,00 \$
Frais relatifs à la personne physique	2 660,00 \$
	266 049,72 \$
<b>Total :</b>	<b>266 049,72 \$</b>
	=====
<b>Répartition :</b>	
Autorité des marchés financiers	266 049,72 \$

Les frais d'adhésion à la CSF exigés figureront également dans le rapport détaillé des frais annuels : pour chaque personne physique, une nouvelle ligne indiquera les frais applicables. En voici des exemples :

### Rapport détaillé des frais annuels – par personne physique

Personne N° de BDNI	Nom	Catégories d'inscription-Société	Catégories d'inscription-Personne physique	Location N° de BDNI	NIU No.	Territoire de compétence	Type	Montant
1111111	Doe, John					-	Frais d'usager de la BDNI	367.25
						-	Cotisation à la CSF	257.47
		Courtier en épargne collective	Représentant de courtier	999999		AB	Frais de Commission	300.00
			Représentant de courtier	999999		BC	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		MB	Frais de Commission	300.00
			Représentant de courtier	999999		NB	Frais de Commission	300.00
			Représentant de courtier	999999		NF	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		NS	Frais de Commission	315.18
			Représentant de courtier	999999		NT	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		NU	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		ON	Frais de Commission	0.00
			Représentant de courtier	999999		PE	Frais de Commission	200.00
			Représentant de courtier	999999		QC	Frais de Commission	422.00
			Représentant de courtier	999999		SK	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		YT	Frais de Commission	250.00
Total:								<b>\$3961.90</b>

### Rapport détaillé des frais annuels – par établissement

Personne N° de BDNI	Nom	Catégories d'inscription-Société	Catégories d'inscription-Personne physique	Location N° de BDNI	Territoire de compétence	UIN No.	Type	Montant
		Succursale		999999		ON	Frais de Succursale	0.00
1111111	Doe, Jane					-	Cotisation à la CSF	257.47
		Courtier en épargne collective	Représentant de courtier	999999		AB	Frais de Commission	300.00
			Représentant de courtier	999999		BC	Frais de Commission	250.00
			Représentant de courtier	999999		MB	Frais de Commission	300.00
			Représentant de courtier	999999		QC	Frais de Commission	422.00

## Rapport détaillé des frais annuels – par « Frais payés pour »

Personne N° de BDNI	Nom	Catégories d'inscription-Société	Catégories d'inscription-Personne physique	Location N° de BDNI	NIU No.	Territoire de compétence	Type	Montant
1111111	Doe, John	Personne physique autorisée	Dirigeant	999999		QC	Frais de Commission	0.00
2222222	Doe, Jane	Personne physique autorisée	Dirigeant	999999		QC	Frais de Commission	0.00
3333333	Doe, Mary	Personne physique autorisée	Personne désignée responsable	999999		QC	Frais de Commission	0.00
1111111	Doe, John			999999		-	Cotisation à la CSF	257.47
2222222	Doe, Jane			999999		-	Cotisation à la CSF	257.47
		Domicile élu		888888		QC	Frais de Succursale	0.00
		Sous-succursale ou établissement		777777		QC	Frais de Succursale	0.00
				666666		QC	Frais de Succursale	0.00
		Succursale		555555		QC	Frais de Succursale	0.00

## Coordonnées des réviseurs, à l'organisme de réglementation, de l'examen des demandes des particuliers

Afin de permettre aux représentants de la société de trouver facilement les coordonnées des réviseurs, à l'organisme de réglementation, de l'examen des demandes des particuliers, le nom du réviseur s'affichera sous forme d'hyperlien sous la colonne « Réviseur » de la liste des « Envois aux organismes de réglementation » du RAS. En cliquant sur l'hyperlien, on accédera à une page renfermant les coordonnées du réviseur, soit le territoire de compétence, son nom, son numéro de téléphone et son adresse de courriel. L'adresse de courriel s'affichera sous forme d'hyperlien permettant au client d'ouvrir directement un courriel.

Exemples :

Détails sur les demandes					
N° de BDNI	Nom	N° de demande	Type de demande	Date d'envoi	Réviseur
1122336	Test, Louise	10101010	<a href="#">Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée</a>	2011/10/31	<a href="#">Doe, John</a>

Profil du Réviseur
<p><b>Doe, John</b>            Autorité des marchés financiers            N° de téléphone: 416-555-5555            Courriel: <a href="mailto:jdoe@email.com">jdoe@email.com</a></p> <p><input type="button" value="Continuer &gt;&gt;"/></p>

## Affichage des conditions en vigueur relativement à l'inscription d'une personne physique dans le rapport sur les dossiers permanents

Le rapport sur les dossiers permanents affichera désormais les conditions de l'inscription d'une personne physique. Celles-ci s'afficheront sous la section portant sur les catégories d'inscription (Appendice C - Rubrique 6). Une nouvelle section intitulée « Conditions » sera ajoutée à la liste des conditions en vigueur par territoire.

Les conditions applicables à l'échelle canadienne figureront en premier, suivies des conditions applicables à l'échelle territoriale, s'il y a lieu. Pour chacune de ces sections, les conditions seront classées en ordre alphabétique de titre, puis en ordre chronologique inverse de date de prise d'effet.

Exemple :

Conditions	
<b>Territoire de compétence : Alberta</b>	
<b>Formation continue</b> ABCD Date de prise d'effet : 10/13/2011	
<b>Restrictions relatives aux catégories</b> ABCDE Date de prise d'effet : 10/11/2011	
<b>Territoire de compétence : Colombie-Britannique</b>	
<b>Formation continue</b> ABCD Date de prise d'effet : 10/13/2011	
<b>Restrictions relatives aux catégories</b> ABCDE Date de prise d'effet : 10/11/2011	